L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 7 SEPTEMBRE 1892

PETITES ANNONCES.

INSTITUT ORLEANS, 99 Toulouse. Principale: Mme C. Secard.—Réouverture 5 septembre 1892. 31 août—7 f

A VENDRE.

A VENDRE—Installation de salon de barbe, chaise de barbier de première classe, lavabo, pendule, tableau, glace française et installation de marbre 24 pieds de long sur deux de large. S'adresser 77 rue St-Louis. 6 sept—7f

A VENDRE—Une propriété double rue Gaivez No 176, entre Dumaine et St-Philippe. S'adresser rue St-Pierre 367. 3 sept—7f

A VENDRE—Une affaire bien établie en cette ville et donnant de beaux profits. Excellente occasion pour un homme énergique. Placement sur. Pour les conditions, etc., s'adresser à Francis Lory, Jr., avocat, 6me étage du Morris Building. 1er sept—7f

DEMANDES.

ON demande—Un bon jardinier-fleuriste. De bons gages seront donnés. S'adresser, B. Pierre, Fair Grounds. 7sept—6f

ON demande—Une petite maison ou quatre chambres non garnies près du Marché Français ou Tremé. S'adresser, "Jenant," à "l'Abeille." 7 sept—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Mary Zaeringer vs. Joseph E. Seghers.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 22,247—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 153 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le LUNDI, 12 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot de cannes, cannes ombrelles, comptoirs, vitrines, etc. Saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable
29 août—30—7 12 sept

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Ernest Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,905—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John De Blois, recevoir et liquidateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 sept—7 11 16

Succession de E. F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,452—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. E. Vinet, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
Sept—3 7 11

Succession de J. G. Dobbins, et Mary Ann Dobbins sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,370—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Elizabeth Dobbins, exécutrice et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 août—31—sept 3 9

Succession de Robert Barry et Ellen Barry, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,561—Division A—Attendu que Peter Daly a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Barry, décédé intestat; avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner de faire valoir leurs droits, s'ils en ont, dans les dix jours, droit à la dite pétition, elle ne serait pas faite.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 août—31—3 9 sept

Succession de Pierre A. Barker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36 276—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Irène Z. Barker, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 août—20—sept 3 8

AVIS AUX CREANCIERS.

J. J. Clarke et als versus F. Codman Ford Building and Specialties Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,282—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. Codman Ford et Irwin Jamison, commis aires liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 sept—6 10 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 31,632—Division D.—Henry and Brown vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la raison commerciale de Henry et Brown et W. G. Henry et Harry T. Brown, les membres individuels soit convoquée pardevant Octave Morel, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le JEUDI, 1er septembre 1892, et qu'un avis de ladite réunion soit donné aux créanciers desdits insolvables par publication ou autre, conformément à la loi, ladite réunion étant convoquée pour fixer le temps, l'endroit, les termes et conditions sur lesquels la propriété cédée par les dits insolvables sera vendue.
Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1892.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
GEO. W. PRADOS, Député Greffier.
30 juil—31 au 1er sept

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,798—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Ducos vs ses créanciers.—Comme il appert que le répit demandé par le pétitionnaire dans cette affaire a été refusé par ses créanciers, qu'une réunion des créanciers de Raymond Ducos, insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue de la manière prescrite par la loi pardevant Jeff C. Wenck, notaire public, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, le LUNDI, 15me jour d'août 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, élire un syndic, voter sur sa décharge, sur les conditions de vente de sa propriété et sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1892.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, Division B, maintenant absent sur un congé.
Pour copie conforme.
JNO. H. MANUEL, Député Greffier.
15 juil—12 au 20 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,392—Division D—Dans l'affaire de Carrie D. Montgomery, interdite, Attendu, qu'Edouard Shinkle Porter, de Louisville, Kentucky, curateur de la personne et des biens de Carrie D. Montgomery, interdite, a demandé à cette cour par l'intermédiaire de son agent et fondé de pouvoir reconnu, Mlle Rosalie Laviolette, l'autorisation de prendre possession de, d'instituer des procédures pour recouvrer et transporter de cet Etat tous les biens, droits et créances appartenant à la dite interdite. Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande du dit curateur ne devrait pas être accordée.
Par ordre de la Cour.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1892.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Sept—3 13 19 26—oct 3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 30me jour de mai 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, savoir:
Interdiction de Iulus Godolphin Leach—No 36[illegible]—Division "B".
La loi et les témoignages étant pour en considération, et pour les raisons données dans le dernier écrit de la Cour rendu et enregistré ce jour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire déclarant Iulus Godolphin Leach, le défendeur, être sujet à un état habituel d'imbécillité et d'insanité, et ayant l'esprit dérangé, et incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens, et décrétant son interdiction, et qu'une réunion de famille soit convoquée et tenue pardevant Geo C. Preot, notaire, à l'effet de recommander une personne compétente pour agir et être nommée comme curateur de l'interdit dans cette affaire, Iulus Godolphin Leach; la dite réunion de famille devant être composée des personnes ci-après nommées, amis et parents de l'interdit dans cette affaire, à savoir: A. H. May, John F. Peters, Wm Kurtz, A. Commera, Joseph D. Taylor, Charles Ludwig et John W. Le ch, et que les frais en soient encourus par la succession de l'interdit.
Jugement rendu le 23 mai 1892.
Jugement signé le 30 mai 1892.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour sur la ville de la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] jour de juillet en l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député-Greffier.
juil—26 au 30 j

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 6 SEPTEMBRE—CLASSE No 311
Tirage de 4 heures P. M.

46	11	72	51	41	10	64	24	40	24	9 50 31

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 6 septembre 1892—4 heures P. M.
J. A. L. BOUDREAU.
EDGAR PILIÉ, Pro tem. Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens pour-[illegible] dans vue en tout temps dans toutes [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne des tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 SEPT. 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit		$75,000
1 Lot de...	20,000,		20,000
1 Lot de...	10,000,		10,000
1 Lot de...	5,000,		5,000
2 Lots de...	2,500,		5,000
5 Lots de...	1,000,		5,000
25 Lots de...	300,		7,500
100 Lots de...	200,		20,000
200 Lots de...	100		20,000
300 Lots de...	60,		18,000
500 Lots de...	40,		20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit...		$10,000
100 Lots de $60,		6,000
100 Lots de $40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit...		$19,980
999 Lots de $20,		19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents,

Prix pour les clubs, 11 billets entiers [ou leur équivalent en fractions] pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payerons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité, après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée dans le Premier District.

Firemen's Building Association vs. la veuve et héritiers de William Curtiett, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,267.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet triangulaire, borné par le Felicity Road, les rues St-James et St-Thomas, et désigné comme lot No Deux sur un plan dressé par Joseph Oshe, notaire; d'après le plan le dit lot mesure quarante deux pieds huit pouces de face à la rue St-James, cinquante pieds de face au Felicity Road, cinquante-quatre pieds cinq pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No trois; lequel dit lot est une subdivision du lot de terre désigné par la Firemen's Building Association, désignés par les Nos cinq et six de l'îlet No trente sur le plan du dit faubourg déposé au bureau de P. Pédesclaux, en notaire en cette ville.

Acquis par feu William Curiett, par achat du Mechanics' Homestead Association, d'après un acte passé devant Fred Zengel, notaire, le 2 novembre 1888 (Titre enregistré au Bureau des Aliénations Livre 139, folio 524.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 août—8 15 22 29—sept 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Delmos Delcazal vs Joseph Raymond et Thomas J. Raymond in solido.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,933—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1892, à 12 heures M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet à ordre daté du 9 juin 1892 tiré par E. W. Troegel à son propre ordre et par lui endossé payable soixante jours après date, pour cent dix neuf [illegible] avec huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 août—26 29 30—septembre 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété du Deuxième District, No 130 rue North Rampart.

Peoples Homestead Association vs Mlle Clémentine Bousseigneur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 32,906 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville désigné par le No 3, dans l'îlet désigné par le No municipal No 99, borné par les rues Rampart, Bourgogne, Toulouse et St-Louis, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 23 novembre 1858, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue des Remparts sur soixante-dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts.

Jacob Imbof vs. Mme Amelia Imbof, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33 003—En vertu d'un ordre de vente daté le 18 août 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Erato et Thalia. Le dit lot est désigné par le No 2, conformément à un plan de C. A. Hedin, et mesure trente-deux pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imbof de Mme W. E. C. Hayes, par acte passé [illegible] au bureau de transfert de cette ville, livre 130, folio 122.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St-Philippe; le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente-deux pieds quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite et désigné par le No 3; le dit lot mesure trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés deuxièmement et troisièmement décrites ont été acquises par Jacob Imbof de John C. Henderson, par deux actes passés pardevant W. O. Hart, notaire, le 5 mai 1888, enregistré au Bureau de Transferts de cette ville, livre 139, folio 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Bienville, White et Broad; le dit lot est désigné par le No 8 et mesure trente-cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de cent quarante-six pieds; ensemble avec une allée dans le fond de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les dits lots et les autres.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imbof de Faxende & Seixas par acte passé pardevant Charles E. Sel, ancien notaire en cette ville, le 13me jour de novembre 1886, enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 182.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et le vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur assumera la taxe de 1892, et fera un dépôt usuel de 10 0/0 comptant pour tier la vente.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 août—27—sept 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du contenu d'un magasin de liqueurs.
Chevaux, Wagons, etc.
Comptes à recevoir.
Dans l'affaire de
Jacob Imbof vs. Mme Amelia Imbof, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,003.—En vertu d'un ordre de vente en date du 18 août 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 8 septembre 1892, à l'heure donnée plus bas, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au magasin No 92 rue Tchoupitoulas—à 10:30 heures A. M.—

Premièrement—Tout le contenu, marchandises, installations, etc., qui contient le dit magasin; comprenant un grand stock bien assorti de whiskies, vins, liqueurs, bière, fruits conservés, cigares; et aussi, meubles de bureau, installations, coffre fort en fer; le tout devant être vendu en lots convenables conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Deuxièmement—Un cheval noir, un cheval bai, un phaéton, un wagon, un jumper, un bogue, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 août—27—1 5 8 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

Union Homestead Association vs Mme Marceline Deffes, veuve de Jean Pierre Rombès.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 36,389.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 septembre 1892, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Amour (maintenant Rampart) Bons Enfants (maintenant St Claude) et Marigny, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6, sur un plan de A. Castaing, déposé au bureau de F. Lacoste, ex-notaire, les dits lots mesurant comme suit à savoir: le lot No 4 mesure trente et un pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Bons Enfants (maintenant St Claude) sur quatre-vingt-onze pieds de profondeur; le lot No 5 mesure trente et un pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Bons Enfants (maintenant St Claude) sur cent vingt-huit pieds de profondeur et le lot No 6 mesure trente et un pieds six pouces de face à la rue Bons-Enfants (maintenant St-Claude) sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Union, Bons-Enfants (maintenant St-Claude) Bagatelle (maintenant Bourbon) et Rampart, adjacents les uns aux autres, formant l'encoignure des rues Union et Bons-Enfants (maintenant St-Claude) mesurant ensemble [illegible] pieds de face à la rue Union, sur quatre-vingt-huit pieds six pouces de profondeur et face à la rue Bons-Enfants (maintenant St-Claude), et l'autre lot mesure cinquante-huit pieds quatre pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de [illegible].
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 août—15 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Propriété dans le Sixième District.

John Jos. Paquette vs. Mme Janie Kidsbury, femme du Dr Ernest H. Smith et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Premièrement—Deux certains lots de terre et une portion d'un autre lot de terre situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Valence, Laurel, Constance, anciennement Live Oak, et Bordeaux, désignés par les Nos 25 et 26 et une portion du No 16. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit: les lots Nos 25 et 26 mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et la dite portion du lot No 16 mesure trente pieds de face sur une ligne parallèle avec et cinquante quatre pieds de distance de la rue Constance, anciennement Live Oak, avec une profondeur s'étendant alors entre lignes parallèles vers la rue Laurel cent six pieds, laquelle dite portion de terre comprend aussi les quatre pieds de la façade du dit lot No 16. Le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 2 octobre 1891 que le plaignant dans cette affaire a acquis la propriété de John E. Richard.

Deuxièmement—Quatre certains lots de terre situés dans le même District et îlet que la propriété premièrement ci-dessus décrite, désignés comme lots Nos 21, 22, 23 et 24 sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, en date du 6 juin 1870, conformément à un plan de voyer fait par R. W. Todd, voyer de la ville de Jefferson, le 23 novembre 1869, dont une dite copie est annexée à un acte passé devant John F. Coffey, notaire en cette ville, le 17 juin 1870. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt six pieds de face sur la rue Valence, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, lesquelles propriétés ci-dessus ont été acquises par la défenderesse Mme Ernest H. Smith du plaignant dans cette affaire, d'après un acte passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire, le 21 mars 1891. (Titre enregistré au bureau des Aliénations dans le Livre 137, folio 436.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 août—15 17 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Union Homestead Association vs Louis Edward Gagnon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,429.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Conti et Bienville, désignés par les Nos 11, 12 et 13 sur un plan annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 17 février 1886 et mesurant chacun vingt-cinq pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Conti sur cent quatre vingt-dix pieds, neuf pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles. (Titre enregistré au bureau des transferts, livre 127, fol. 996)
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 août—23 29—sept—5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de meubles de valeur.

People's Homestead Association vs Mlle Clémentine Bousseigneur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,906. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 13 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au No 130 rue Nord Rampart près de la rue Toulouse.

Un grand assortiment de meubles, consistant d'une belle chambre à coucher, d'un riche salon et salle à manger, chaises, tables, miroirs et un assortiment général de meubles divers, etc., d'après la liste déposée en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—2 6 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.
George Jurgens vs. Colin E. McNeil.
Vente de propriétés dans le Sixième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,476.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le [illegible] 29 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet 450 anciennement carré d'îlet No 75, borné par les rues Berlin, Dryades, Napoléon et l'avenue Napoléon, et désignés comme les terrains Nos 19 et 20, sur un plan de P. A. D'Hémécourt, daté voyer, en date du 16 janvier 1891, et annexé à un acte de vente passé pardevant R. P. Upton, notaire, le 22 janvier 1891; les dits terrains Nos 19 et 20 mesurent chacun, d'après le plan en question, trente pieds de face à la rue Berlin, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et carré d'îlet que la propriété précédemment décrite, lequel morceau de terre mesure dix pieds de façade rue Berlin, et est situé à une distance de cent vingt-cinq pieds de la rue Berlin et Dryades, et avec cette façade de dix pieds, a une distance de soixante pieds, entre lignes égales et parallèles, vers la rue Dryades où il s'élargit de huit pieds vers l'avenue Napoléon, continue à s'élargir la somme d'une distance de cent vingt-cinq pieds, entre lignes égales et parallèles, vers la rue Dryade et mesure dix-huit pieds à l'arrière. Le dit morceau de terre est désigné comme partie des terrains 23 et 12 sur un plan de W. C. Fulham, arpenteur, en date du 21 mars 1891, annexé à un acte de vente passé pardevant R. P. Upton, notaire, le 25 mars 1891.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27août—27—sept—3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du Shérif de propriété de valeur améliorée, formant le coin Sud-Ouest de l'avenue St-Charles et de la rue Euterpe.

Abel Dreyfous, exécuteur testamentaire, vs Henry Kern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 36,365 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, ou certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Euterpe, Carondelet et Polymnie, et mesurant ainsi qu'un des dits lots désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 1er février 1844, déposé comme plan au même donné à l'étude de A. Chiapella, notaire, trente-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de face à l'Avenue St Charles sur une profondeur et une largeur en arrière [illegible] la rue Euterpe de cent un pieds et dix pouces, formant le coin des dites deux rues, et les lots désignés par les lettres C et D, sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt le 12 mai 1869, annexée à un acte mentionné ci-après, pardevant J. Bendernagel, notaire. Le lot C, vingt pieds de face à l'avenue St-Charles, et le lot D, trente-cinq pieds de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur de cent un pieds dix pouces, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Kern a achetée, le lot quatre de Udolphe Wolfe d'après un acte passé pardevant J. Fahey, notaire, le 6 juin 1885, enregistré au Bureau des Aliénations Livre 123, folio 331, et les lots C et D de Marie Schoe, d'après un acte passé le 13 juin 1885 pardevant E dit notaire Bendernagel, enregistré au Bureau des Aliénations Livre 121, folio 573.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
8 août—8 15 22 29—sept 5 10

Etat de Situation Semestriel
DE LA
UNION NATIONAL BANK,
De la Nouvelle-Orléans.
A la clôture des affaires, le 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes		$1,323,654 46
Bons des Etats-Unis. 50,000 00		
Prime sur les mêmes	3,500 00	
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$334,278 32	443,278 32
Maisons de banque, meubles et installations		115,500 00
Trésorier des Etats-Unis	2,250 00	
Change local	135,617 99	
Comptant	310,065 83	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	150,501 19	648,434 91
		$2,532,462 50

PASSIF.

Capital actions		$600,000 00
Fonds de surplus	125,000 00	
Profits non divisés	31,200 00	156,200 00
Dividende payable le 1er juillet		30,000 00
Circulation		44,250 00
Dû aux déposants et banquiers		1,812,[illegible] 50
		$2,[illegible] 50

CARL KOHN, Président.
[illegible], Vice-Président.
A. LABARTHE, Caissier.
DIRECTEURS:
Carl Kohn, Jno M. Parker, [illegible], S. Chaleron, G. O. Thomas, Jonas H. Levy, R. A. Wilson, [illegible]

VENTES D'ENCAN.
PAR SPEAR & ESCOFFIER.
ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Troisième District,
No 392 rue Nord Rempart entre Esplanade et Kerlerec, occupé par Geo D. Geddes, directeur de pompes funèbres.
No 334 rue Nord Rempart entre Kerlerec et Esplanade, un élégant cottage élevé.

Succession d'Elina Marguerite Félicité Foy.

No 26,425.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, Encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 2 septembre 1892, la propriété de la dite succession, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rampart, Esplanade, Kerlerec et Bourgogne, désignés par les lettres O et D, sur un plan fait par D. E. Seghers, voyer, le 2 septembre 1892, mesurant 33 pieds 2 pouces et 3 1/2 lignes de face, chacun, à la rue Nord Rampart sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Il y a un bail enregistré pour des dits lots, à partir du 1er avril 1891, sur une portion des dits deux lots de terre, laquelle portion est décrite dans le dit bail, excepté par un acte passé devant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, en date du 12 avril 1882, comme mesurant à peu près 60 pieds de face sur la rue Rampart, sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations comprennent une grande bâtisse avec écurie, etc., et occupée par Geo D. Geddes, directeur de pompes funèbres.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rampart, Esplanade, Kerlerec et Bourgogne, désigné par la lettre "E", sur un plan fait par D. E. Seghers, voyer, en date du 1er septembre 1892 et mesurant, conformément au dit plan, mesure américaine, 33 pieds de face à la rue N. Rampart sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage élevé, en briques, 4 [illegible] avec corridor de côté, 3 chambres, un cabinet. Une cuisine à un étage, avec deux chambres. Jardin, figuiers et pêchers, cave, deux citernes, etc., etc. connu par le numéro municipal 334 rue Nord Rampart.

Conditions—Comptant à l'adjudication; l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront en plus du prix de leurs adjudications les taxes d'Etat dues sur la dite propriété pour l'année courante 1892, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente. La propriété premièrement décrite est vendue sujette à tous les droits que le locataire peut avoir relativement au bail ci-dessus.
Actes de vente pardevant M. V. Déjan, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 sept—7 14 21 28—oct 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison, bijouterie, etc.

Succession d'Elina Marguerite Félicité Foy.

No 26,425.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet. — LUNDI, 19 septembre 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu, à l'encan, sur les lieux, No 334 rue Nord Rempart, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable T. C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, pour le compte de la susdite succession, le contenu du local ci-dessus décrit consistant en meubles de maison, bijouterie, etc., conformément à un inventaire déposé à la Cour.
Conditions—Comptant.
7 sept—7 10 14 19

L'élégante bâtisse en briques à trois étages, No 21 rue St-Charles, entre Canal et Commune,
Occupée par le Café de Baltz.

Succession de Mme Josefa Puig, épouse de B. Martorell.

No 26,422—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 août 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Commune, Canal et Carondelet, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par Joseph Pilié voyer, le 24 avril 1841 et déposé comme plan No 21 dans le livre de plans No 2 en l'étude de Wm Christy, notaire en cette ville. Le dit lot mesure (mesure américaine) 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue St-Charles et 23 pieds 9 pouces et 6 lignes à la rue Canal, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 2 lignes, de profondeur sur le côté vers la rue du Canal, et 125 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté vers la rue Commune. Le dit lot est composé d'une partie du lot No 19 sur un plan fait par Pilié, voyer, le 30 mars 1831 et annexé à un acte passé pardevant Michel de Armas en cette ville, le 6 avril 1831. Etant la même propriété acquise par ladite Mme Josefa Puig Martorell épouse Baldt Berpellas Martorell, de Barcelona, Espagne, par acte de vente passé pardevant W. E. M. Seebech, consul de l'Espagne, à Barcelone, Espagne, le 9 novembre 1890 et enregistré en un bureau des transferts de cette ville, le 4 janvier 1891 dans le livre 115, folio 136. L'original dudit acte est déposé en l'étude de Walter D. Denègre, notaire en cette ville. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages le rez-de-chaussée étant occupé par le café de Baltz et les étages supérieurs sont divisés en appartements, et est connue par le numéro municipal 21 rue St-Charles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à la balance garantie par privilège de vendeur et hypothèque, en billets payant à 1 et 2 ans, portant sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie.
L'acte de vente pardevant Walter D. Denègre, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 août—31—sept 7 14 21 28—oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession d'Aristide Bougère.

Noëlie Bougère vs. Veuve Aristide Bougère et autres.

No 36,798.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, Encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 14 septembre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement signé et rendu le 2 août 1892, par l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu d'un ordre signé par l'Honorable N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement absent sur un congé, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Hôpital, Bourgogne et Quartier, désigné par la lettre "H," sur une esquisse et un certificat d'arpentage datés le 10 août 1871, dressés par J. A. D'Hémécourt, aussi voyer de la ville, annexés à un acte de vente par Wm Bemberton, à Aristide Bougère pardevant James Fahey, notaire, le 13 septembre 1882, lequel dit lot mesure d'après le dite esquisse, en mesure américaine, 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Conditions.—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, divisés en coupons à la convenance des intérêts respectifs des héritiers, portant intérêt à raison de sept pour cent par an de la date de l'adjudication publique jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de garanties usuelles; l'acquéreur devant faire assurer la bâtisse sur ladite propriété pour trois [illegible] jusqu'au paiement final des dits billets et transférera la police d'assurance au détenteur ou détenteurs des dits billets et paiera également tous les honoraires d'avocat, lesquels honoraires sont par le présent fixés à cinq pour cent sur le montant réclamé en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou toute partie de ceux-ci. L'acquéreur paiera en dessus du prix d'adjudication toutes les taxes pour l'année courante 1892.
Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12 août—13 20 27 sept 3 10 14

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottages simples et doubles sur la rue Deuxième entre St-Patrick et St-Denis.

Succession d'Eva Weissenberger.

No 32,479—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT Paul, Encanteur, Bureau No 139 rue Commune.—MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 9 août 1892, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc. qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, St-Denis et St-Patrick, désigné comme le No 8 sur un plan annexé à un acte passé pardevant F. C. Cavillier, notaire, le dit lot mesure 30 pieds de face rue Deuxième sur une profondeur de 123 pieds plus ou moins. Les améliorations consistent en un cottage simple avec une chambre et un cottage double ayant trois chambres de chaque côté. Hangar et cave. La propriété n'est jamais inoccupée et rapporte [illegible] par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Assurance avec toutes les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. E. Warner, notaire. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
1er sept—1 10 17 24—oct 1 5

Vente de Syndic!
Raymond Ducos vs. ses Créanciers.

No 35,798—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Meubles, Comptes courants.
A l'encan. Pour du comptant.

Le contenu entier des nouveaux magasins de meubles, Nos 64 et 66 rue St-Louis; aussi le contenu de l'entrepôt.

No 75 rue St-Louis, entre Bourbon et Royale.

Jeudi, 15 septembre 1892.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau 101 rue du Camp, JEUDI 15 septembre 1892, à 11 heures A. M., aux endroits ci-dessus, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de ladite cour, actuellement absent en congé, en date du 1er septembre 1892, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un vaste assortiment de meubles de salons, de chambres à coucher et de salle à manger.
Aussi un lot de comptes courants, le tout d'après un inventaire.
Conditions—Comptant.
3 sept—3 4 5 10—à date

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
14 Lots de Terre Vacants, Dans le Deuxième District,
Faisant face à la rue Ste-Anne et au Bayou St Jean.
POUR DU COMPTANT.
Succession de Firmin Levasseur.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—Le MERCREDI, 21 septembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de la succession de Firmin Levasseur, décédé, Dossier No 35,662, il sera vendu à l'encan—

Dix lots de terre vacants, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Port et Première ou avenue Hagan, dans l'îlet No 346, et désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, et mesurant chaque environ 30 pieds de face à la rue du Port-au Bayou St-Jean, sur diverses profondeurs variant d'à peu près 113 à 143 pieds. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Port et Ste-Anne.

Quatre lots de terre vacants dans le même district et îlet que la dernière propriété ci-dessus mentionnée, désignés par les Nos 28, 29, 30 et 31, et mesurant, chaque, environ 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, le tout d'après les plans de la propriété qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.
Termes et conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs, qui assumeront les taxes de 1892 en outre de leurs enchères.
21 août—21 28—4 11 18 21 sept

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Bienville.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée & Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliséo.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Poters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
47 [illegible]
48 Poters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Franck.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt de L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 12 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Franck.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Basin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Lamarque et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Prétés et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
512 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pelagos.
615 Casernes des Etats-Unis
[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE,
(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers.
26 oct—cm et dim

L'élégante [illegible]
No 91 rue Désiré, près [illegible]
Succession de Henry [illegible] et de Mary Schumacher, sa femme.

No 36,141—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—[illegible]

L'élégante maison-cottage, No 91 rue Désiré, entre Remparts et Bourgogne, bâtie en cottage de la banquette, formant de beaux paliers avec jardin devant, cinq salles, à chambres, citerne, dépendances, etc., construite bien [illegible], accessible aux chars, et décrite comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans l'îlet No cinq, dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Désiré, Nord Remparts, Bourgogne et Piety, lequel dit lot de terre mesure quarante cinq pieds de face à la rue Désiré, et a une profondeur de cent vingt (120) pieds, d'après un plan de C. Uncle Louis, daté voyeur de la ville, daté le 30 juin 1892, déposé au bureau de F. D. Charbonnet, notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 années crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurité usuelles, l'acquéreur assumera la taxe de 1892, et fera le dépôt usuel de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13 20 27—sept 3 4 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur à Carrollton,
No 10 avenue Dublin près de l'avenue St-Charles.
No 81 rue Madison, près de Tempel.
Succession de Mme Annie E. Firth.

No 36,390—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—MERCREDI, 21 septembre 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus, Division A, maintenant absent en congé, daté le 15 août 1892, rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° Le cottage simple en bois, No 10 rue Dublin, contenant chevaux sur la façade, six chambres, allée de côté, citerne, etc., et décrit comme suit, à savoir Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet 60, borné par les rues Dublin, Madison, Hampson et Première, désigné comme lot No 5, sur un plan déposé en l'étude de B. Magner, une ex notaire, comme plan No 118; le dit lot mesure 32 pieds 9 pouces de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un résidence en bois à deux étages, No 81 rue Madison, avec galerie double de vant, 9 chambres, citerne, etc., et décrite comme suit: Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 118, borné par les rues de Madison, Dublin, Troisième et Temple, désignés comme suit, à savoir: Le lot No 7 mesurant 30 pieds de face à la rue Madison sur 163 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 13 touchant le dit lot et mesurant 30 pieds de face à la rue Madison sur 50 pieds de profondeur.

3° Quatre certains lots de terre, à bâtir dans le même îlet, désignés par les numéros 3, 4, 5 et 6 mesurant chacun, 30 pieds de face à la rue Zimpel sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Un dépôt de dix pour cent est requis pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Fred Diebel, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 août—21 28 27—sept 3 10 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de choix dans le Troisième District.
No 91 rue Espagne, près Dauphine.
Succession de James Ottesen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 28,336.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune.—MERCREDI, 21 septembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 22 août 1892, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété [illegible]

La maison-cottage désirable, No 91 rue Espagne, retiré du trottoir, ayant une galerie de façade et cinq chambres, arrière dépendances, citernes, grande cour, etc., convenable aux chars, un "home" tranquille et agréable, promettant d'augmenter en valeur, et décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Poète, Dauphine (anciennement Grandhommes) et Bourgogne (anciennement Union), commençant à une distance de 89 pieds de l'encoignure formée par Dauphine et Espagne, et mesurant, en mesure américaine, 42 pieds, 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Espagne, sur 97 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur en mesure française, 42 pieds de face à la rue Espagne, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles d'après un plan fait le 7me jour de mai 1866, par J. A. D'Hémécourt, voyer, et annexé à un acte passé le 10 janvier 1867, pardevant P. E. Laresche, un notaire public en cette ville.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, N. P., No 40 rue Camp, aux frais de l'acquéreur.
27août—27 31—7 14 21 28 sept

Etat de situation trimestriel
DE LA
New Orleans Canal and Banking Company.
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 30me jour de juin 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières		$[illegible],556 00
Bons de ville et autres		127,325 00
Actions		23,337 50
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance	$1,546,911 69	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance	696,283 17	
		2,243,194 97
Papiers suspendus évalués à		1,274 37
Prêts sur demande	$687 796 22	
Change à vue	451,704 12	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour balances des Clearing House	790,717 86	
		2,070,218 22
Total		$4,560,340 07

PASSIF.

Capital payé	$1,000,000 00
Surplus	250,000 00
Profits non divisés	172,095 72
Dividendes non payés	40,220 00
Dépôts à retirer contre chèques	3,047,[illegible] 34
Circulation	5,[illegible]5 00
Total	$4,560,340 07

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.
EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Fait et signé sous serment devant moi le troisième jour de juin 1892.
A. G. LA PICE, Notaire Public.
2 juil—

Etat Trimestriel
—DE LA—
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE,
A la clôture des affaires, le 30 juillet 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières	$125,382 [illegible]	
Bons et actions	28,734 [illegible]	
Dettes compromises	48,316 00	
Prêts et escomptes	269,383 21	$891,196 [illegible]
Prêts sur demande	257,435 20	
Echange, étranger et local	36,916 05	
Chèques du Clearing-House, circulation et numéraire	163,747 61	504,068 96
Total		$1,095,260 12

PASSIF.

Capital actions	$300,000 00	
Profits et pertes	63,359 73	8444,158 7[illegible]
Dû aux déposants		651,143 43
Total		$1,095,265 1

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.
A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, [illegible]
[illegible]
EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, certifions que nous avons [illegible]

[illegible]
Directeurs.

BANQUE [illegible]
[illegible] de la Nouvelle-Orléans,
No 266 rue du Canal.
[illegible] ETAT DE SITUATION ANNUEL.
Nlle-Orléans, 16 juin 1892.

[illegible]	$123,004 46	
[illegible]	2,607 35	
[illegible]	1,661 61	
		$127,307 38
[illegible]		49,130 00
		$86,[illegible] 38
[illegible]	28,[illegible] 86	
[illegible]	37,[illegible] 73	$11,264 61
		$90,346 38
[illegible]	$60,[illegible] 79	
[illegible]	313 56	
[illegible]	265 38	
Pertes totales	$61,307 73	
Primes [illegible]	$4,772 72	
Réassurances	2,341 [illegible]	
Dépenses	12,[illegible] 00	
Taxes	6,190 21	
[illegible] d'avocat	260 00	
Compte de courtage	1,705 11	27,877 [illegible]—96,785 24
		$861 56
La Compagnie possède l'actif suivant: Billets [illegible]	$36,044 44	
[illegible] garantis par hypothèques et [illegible]	17,772 64	
Primes en cours de collection	13,272 32	
Propriétés foncières	174,457 00	
[illegible]	22,373 56	
Obligations 3 0/0 de la ville, (valeur du marché)	22,025 00	
Actions des banques (valeur du marché)	6,741 00	
Actions d'assurances (valeur du marché)	6,250 00	
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	9,577 00	
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)	2,700 00	
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,800 00	
Bons à primes (valeur du marché)	2,960 00	
Avances sur l'habitation Olivier	6,964 31	
Librairie et meubles du Bureau	3,000 00	
Jugements	600 00	
	$[illegible]0,756 67	

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.
D. A. Chaffraix, John M. Baldwin, Aristide Hopkins, W. B. Reilinger, Jos. A. Shakespeare, Jayme Mart, Henry C. Roncher, Paul Capdevielle, Ed. W. Bense, J. S. Zacharie, A. Xiques.
16juin—1 m

BANQUES.

Etat de la situation
—DE LA—
Banque Nationale Germania
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le mardi 12 juillet 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,291,962 31
Surtirages garantis et non garantis		8,800 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc.		46,544 84
Dû par des agents de réserve approuvés		36,682 66
Dû par d'autres banques nationales		36,307 33
[illegible]		484 00
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes		815 10
Echanges pour le Clearing-house	$51,194 90	
Billets d'autres banques	7,946 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	81 76	
Espèces	49,250 50	
Billets legal tender	265,859 00	392,181 16
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats Unis, (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$1,973,676 30

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		250,000 00
Profits non divisés		35,081 96
Billets de banques nationales en circulation		36,645 00
Dividendes non payés		2,765 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,267,961 06	
Certificats de dépôt de demandes	5,345 00	
Chèques certifiés	1,379 74	
Chèques de caissier en circulation	13,120 31	1,267,796 11
Dû à d'autres banques nationales		6,097 32
Dû à des banques d'Etat et banquiers		692 89
Bills payables		60,000 00
Total		$1,973,676 30

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.
Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.
J. L. BERCIER, Caissier.
Signé et assermenté pardevant moi, ce 16me jour de juillet 1892. BENJAMIN ORY, Notaire.
Correct—Attesté:
H. R. GOGREVE,
M. SCHWABACHER,
J. C. DENIS, Directeurs.
17 juil—1f

Etat de situation semestriel
—DE LA—
Banque Nationale Mutuelle
De la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$416,[illegible] 00
Surtirages, garantis et non garantis		2,490 44
Bons des E. U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres bons et actions		120,100 00
Maisons de banque et autres propriétés immobilières		31,535 22
Fonds de rédemption avec le trésorier des E. U.		2,250 00
Prêts sur demande	$119,161 16	
Echange sur New York	114,075 04	
Dû par des banques et banquiers	30,644 07	
Monnaie courante, espèces et chèques locaux	260,665 30	476,116 57
Total		$1,122,605 91

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		30,000 00
Profits indivis		5,545 26
Circulation au dehors		45,000 00
Dividendes non payés	9434 00	
Dû à des banques et banquiers	36,997 62	
Dû aux déposants	715,732 [illegible]	752,190 66
Total		$1,122,605 91

JAS. J. TARLETON, Caissier.
2 juil—

Banque Nationale de l'Etat.
ETAT SEMI-ANNUEL.
Nlle-Orléans, 26 juin 1892.
ACTIF.

Prêts à échéance et escomptes		$807,227 82
Surtirages		1,796 17
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons d'Etat et de ville		256,746 50
Maison de banque, meubles et installations		[illegible]
[illegible]		[illegible]
Change à vue sur New York	197,[illegible]	
[illegible]		
Total		$2,177 273 1

[illegible]

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul[ement] dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

[L]iste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
[7]3.....CHARTRES.....[illegible]

L'Abeille de [illegible]
Bureaux [illegible]
NOUVE[LLE-ORLEANS]
MERCREDI, 7 [illegible]

VA[illegible]
Mandeville, [illegible]
LE STEAM[ER] [illegible]
[illegible]

COMPAGN[IE] [illegible]

CHEMI[NS] [illegible]

LE FRANC[O] [illegible]
JOURNAL [illegible]

WHITNEY N[ATIONAL BANK] OF NEW [ORLEANS]

FEUIL[LETON]
No 8.
Belle-[illegible]
ALBERT [illegible]

Désiré soupirait. [illegible] respectait: elle ne [illegible] amour profond qu'il [illegible] Comment s'en [illegible] quelques années et [illegible] de sa vie; elle, au [illegible] core dans toute la [illegible] Alors un frisson le [illegible] jalousie inquiète. [illegible] tait. Assez fort pour [illegible] aperçut pas; assez [illegible] voir s'empêcher de [illegible] frait. Son amour [illegible] absolu qui dompte [illegible] La froideur [illegible] rassurait pas. Il [illegible] de son passé, que l'[illegible] bras de son mari [illegible] sible pour un autre. [illegible] quelques aveux [illegible] dis dans une de [illegible] club, où la [illegible] s'étale avec une [illegible] "Moi je suis sûr [illegible] ma femme; un [illegible] quels sourires [illegible] lait en général [illegible] inutiles et [illegible] tranquillisait, parce [illegible] phébe pureté. [illegible]